



## **Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers**

---

### **Fiche Référent Délégué départemental JSP**



# Le Délégué Départemental JSP

## Quel est son rôle ?

- Animer et coordonner le réseau départemental des animateurs / des sections départementales de JSP
- Assurer le lien entre la FNSPF, le délégué régional et les sections de son département
- Assurer le rôle de conseiller technique dans le domaine des JSP
- Membre de la commission régionale

## Ses missions sont les suivantes :

- ✓ Animer et coordonner le réseau départemental :
  - Réunir régulièrement les responsables de section du département
  - Se tenir informé de l'activité des sections du département
  - Maîtriser les textes réglementaires et les faire appliquer
  - Aider et soutenir les sections dans l'organisation de leurs manifestations
  - Favoriser les échanges et la cohésion entre les JSP du département
  - Favoriser les échanges et la cohésion entre les membres de l'encadrement JSP du département
  - Rendre compte régulièrement à son président d'union départementale et le cas échéant au président de l'association départementale des JSP
- ✓ Assurer le lien entre la FNSPF, son délégué régional et les sections de son département :
  - Informer les responsables de section des nouveautés réglementaires, techniques et associatives
  - Recueillir les informations auprès des sections et en informer son délégué régional
  - Répondre aux sollicitations du délégué régional
  - Participer aux réunions des délégués départementaux au niveau régional et national.



# Le Délégué Départemental JSP

- ✓ Assurer le rôle de conseiller technique dans le domaine des JSP :
  - Assurer le rôle de conseiller technique auprès des responsables de section et des animateurs
  - Assurer le rôle de conseiller technique auprès de l'autorité d'emploi ou de gestion et du président de l'UDSP
  - Participer à l'organisation et veiller au bon déroulement de la formation des animateurs et des responsables de section
  - Proposer toutes actions visant à valoriser les JSP et leur encadrement
  - Assurer une veille technique et juridique liée aux JSP

## Quels sont ses interlocuteurs ?

- Le délégué régional
- Le président de l'union départementale ou président de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers
- SDIS, État Major, Groupements Fonctionnels et Territoriaux, Chefs de Centre CIS
- Les responsables de section

## Profil

- Être titulaire de la formation d'animateur JSP (conformément à l'arrêté du 18 juillet 2014)
- Avoir une expérience d'animateur au sein d'une section
- Être adhérent à : l'UDSP, l'UR et la FNSPF
- Être ou avoir été sapeur-pompier
- Être désigné par le PUD ou le président de l'ADJSP ou être élu dans l'une ou l'autre entité.
- Être disponible, à l'écoute et pondéré
- Connaître le fonctionnement des réseaux sociaux et les techniques de communication